

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 08 Décembre 2020

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 88*

*Pouvoirs : 12*

*Membres votants : 100*

*Date de la convocation : 02/12/2020*

*L'an deux mil vingt et le mardi 8 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame JUNIAU Chantal, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Madame BEAUMONT Caroline, Madame CAMUS Danièle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Madame MACHADO Céline, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SEYS Nicolas.

***Pouvoirs :*** Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame GOULLEY Martine, Madame JOIN-LAMBERT pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise pouvoir à Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame PANNIER Brigitte pouvoir à Madame DELACROIX-

*MALVASIO Delphine, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.*

## **Délibération n° 201/2020 : Ma Ville mon Shopping, convention partenariale E-SY COM / Intercom Bernay Terres de Normandie**

La situation des commerces de centres-bourgs est une véritable préoccupation pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui souhaite mettre en œuvre, en collaboration avec toutes les communes, tous les moyens permettant de renforcer les fonctions de centralité et de dynamiser la revitalisation des centres-bourgs en accordant une attention particulière au maintien des commerces de proximité.

La crise de la COVID-19 et les fermetures récentes des commerces ont fragilisé dangereusement l'ossature commerciale de nos centres-villes véritable colonne vertébrale de notre attractivité territoriale.

Consciente de cette situation urgente et des répercussions qu'elle engendre et continuera à engendrer dans les mois à venir pour ses « petits commerces », l'Intercom Bernay Terres de Normandie a sollicité la Chambre des Métiers 27 (CMA27) pour réfléchir à la mise en place, la plus immédiate possible, d'un dispositif de vente et de distribution via une plateforme digitalisée.

Pour cela, la CMA 27 a répondu favorablement en proposant le dispositif Ma Ville mon shopping, plateforme développée en collaboration avec le groupe La Poste dès le premier confinement.

Ainsi, l'Intercom Bernay Terres de Normandie se propose de contractualiser pour une prestation de service avec E-SY COM, filiale du groupe La Poste pour le déploiement sur son territoire d'une plateforme de digitalisation des boutiques.

Cette offre de boutique en ligne est destinée aux artisans, commerçants, et producteurs locaux. Ces « vendeurs professionnels » seront formés par la CMA 27 à la digitalisation de leur boutique. La CMA 27 assurera la prospection, la prise de contact, l'aide à l'inscription des vendeurs.

Véritable « place de marché », une page dédiée à notre territoire, permettra aux acheteurs, après inscription, de rentrer en relation avec les vendeurs également inscrits, dans les buts de vendre et acheter leurs produits.

Les commerçants et artisans pourront y créer leur profil, présenter leurs produits, valoriser leur boutique physique et effectuer de la vente en ligne, tout en proposant des services logistiques de retrait ou de livraison.

Des « Cityzens », véritables ambassadeurs locaux seront accompagnés pour la promotion et le partage sur la plateforme des produits des commerces référencés.

Un système de « Click and Collect » offrira la possibilité d'un retrait en boutique du vendeur ou une offre de « livraison de proximité », véritable prestation logistique, en partenariat avec La Poste permettra aux habitants de l'EPCI de bénéficier d'une livraison de proximité pour les transactions effectuées sur la plateforme.

L'Intercom, en lien avec la CMA 27, enverra une lettre de sollicitation à l'ensemble des vendeurs professionnels de la zone définie pour leur annoncer le choix de déploiement de cette plateforme Ma Ville mon Shopping.

Ce contrat est conclu pour un an renouvelable, deux fois par tacite reconduction, pour un montant annuel de 12 180, 74 € HT soit 14 616,88 € TTC à la charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Chaque mois, E-SY COM s'engage à mettre à disposition de la collectivité les principales données d'activité sur la plateforme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ; délibération n°203/2018, au titre des compétences obligatoires, article 2 « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT,

« Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »

Vu le projet de territoire adopté le 05 juillet 2018, « Vers une ruralité d'avenir, vivante, solidaire, durable et raisonnable – pour une économie forte », :

- Axe 1 : Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux

- Axe 4 : Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive

Vu l'annexe 3 du CONTRAT CADRE ci-après annexée, « Contrat type MaVilleMonShopping et toute Collectivité du département de l'EURE (27) - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE MA VILLE MON SHOPPING ET LA CC INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Sur proposition du bureau communautaire du 19 novembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention annexe 3 ci-dessus mentionnée, et tout autre document en lien avec l'application de celle-ci,

✓ **ENGAGE** les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet engagement

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
88	12	100	1	99	0	99

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201208-201\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 18/12/2020